

# Cursus des juges de la Commission d'Utilisation Nationale - Chiens de Berger et de Garde

(Mise à jour 18-06-2020)

## 1 – Candidat juge.

<b>Prérequis administratifs</b>	<b>Candidats juges toutes disciplines de la CUN-CBG</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être français ou membre de l'union Européenne</li> <li>- Être francophone</li> <li>- Jouir de ses droits civiques (1)</li> <li>- Être âgé de plus de 23 ans et de moins de 63 ans à la date du dépôt du dossier de candidature</li> <li>- Avoir sa résidence principale en France depuis plus de douze mois consécutifs</li> <li>- Être membre d'une association affiliée à la Société Centrale Canine depuis au moins cinq ans (2)</li> <li>- Satisfaire aux conditions spécifiques demandées par la CUN-CBG (3)</li> </ul>

(1) - Fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) vierge dans la constitution du dossier de candidature juge.

(2) - Justifier de cinq années consécutives d'adhésion à une **Association Canine Territoriale** ou à une **Association de race**.

(3) - Les conditions spécifiques sont vérifiées à travers la constitution du dossier de candidature.

<b>Diplômes demandés (4)</b>	<b>Disciplines avec épreuves de mordant</b>	Certificat de capacité au mordant et diplôme de moniteur de club
	<b>Disciplines sans épreuve de mordant</b>	Diplôme entraîneur de club (5)

(4) - Conditions spécifiques de la CUN-CBG

(5) - Bien évidemment, la candidature d'une personne non titulaire du diplôme d'entraîneur mais titulaire du diplôme de moniteur est recevable.

<b>Prérequis techniques (4)</b>	<b>Ring (6)</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>
	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (7) <u>ou</u> H. A. ayant participé aux sélectifs ou à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline	1 chien monté en échelon 3 avec au minimum le qualificatif « Bon » (320 pts) et 1 chien monté en échelon 2 avec minimum le qualificatif « Bon » (240 pts) <u>ou</u> H.A. ayant participé à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (7)	1 chien monté en campagne 3 avec le qualificatif « Très-Bon » et 1 chien monté en campagne 2 avec le qualificatif « Très-Bon » <u>ou</u> H.A. ayant participé à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline
	<b>Obéissance</b>	<b>IGP-FH (6)</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
	1 chien monté en classe 3 avec le qualificatif « excellent » et 1 chien monté en classe 2 avec le qualificatif « Excellent »(7) <u>ou</u> 1 chien monté en classe 3 avec le qualificatif « excellent » et ayant participé à deux championnats de France	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Très bon » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Très-bon » <u>ou</u> H. A. ayant participé aux sélectifs ou à une finale et ayant monté un chien échelon 2 dans la discipline.	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (7)	1 chien monté en échelon B avec au minimum le qualificatif « Bon » et 1 chien monté en échelon A avec le qualificatif « Bon »

6 - Recrutement momentanément fermé.

7 - Un chien est considéré monté par un conducteur quand celui-ci a conduit le chien dans toutes les étapes de la progression (du brevet au niveau 2 ou du brevet au niveau 3)

## 2 – Postulant juge.

<b>Première année, la formation initiale</b>	
<b>Stages découvertes des disciplines</b>	<p>Le postulant devra effectuer six stages découvertes dans les différentes disciplines à l'exception de sa discipline mère (8).</p> <p>Un stage est à effectuer lors d'un concours avec un juge ou un juge formateur, il doit durer tout le temps du concours.</p> <p>À l'issue du stage le juge devra émettre un avis circonstancié sur le postulant, avis à transmettre au GT Formation.</p> <p>Un postulant qui remplit pour une discipline les prérequis techniques est dispensé d'effectuer le stage découverte dans cette discipline (9) (10)</p> <p>Un postulant ancien homme assistant sélectionné pour une discipline (11) et ayant monté un chien en niveau 2 dans cette discipline est dispensé d'effectuer le stage découverte dans cette discipline (9) (10).</p>
<b>Mémoire de stage</b>	<p>Le postulant rédigera un mémoire commenté et illustré de photos sur ses six stages découverte des disciplines. Le mémoire fera l'objet d'une note.</p>
<b>Examen CUN-CBG</b>	<p><b>Examen de fin de la formation initiale, il comporte 3 rubriques.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire sur la FCI, la Fédération, les territoriales, la CUN-CBG et les disciplines. Note sur 20 avec un minimum de 16</li> <li>- Exposé écrit sur situation particulière pouvant arriver lors d'un jugement Note sur 20</li> <li>- Mémoire sur un minimum de 6 stages découvertes Note sur 20</li> </ul> <p><b>Pour être considéré comme admis à l'examen le postulant devra avoir au minimum la note 16 au questionnaire et au minimum 13 à la moyenne des notes des 3 rubriques (questionnaire, exposé écrit, mémoire)</b></p> <p><b>Le postulant obtient une moyenne des trois rubriques égales ou supérieure à 13 et</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec une note égale ou supérieure à 16 au questionnaire : il est admis à l'examen</li> <li>- avec une note comprise entre 10 et 13 au questionnaire, ne sera pas admis à l'examen mais pourra le repasser une fois dans les deux ans.</li> <li>- avec une note inférieure à 10 au questionnaire, il ne sera pas admis à l'examen et sera d'office rayé de la liste des postulants juge.</li> </ul> <p><b>Le postulant obtient une moyenne des trois rubriques comprise entre 10 et 13 ne sera pas admis à l'examen mais pourra le repasser une fois dans les deux ans.</b></p> <p><b>Le postulant obtient une moyenne des trois rubriques inférieures à 10 ne sera pas admis à l'examen et sera d'office rayé de la liste des postulants juge.</b></p>

(8) - On appelle discipline mère, discipline dans laquelle se présente le postulant

(9) - Prérequis techniques précisés dans le tableau candidature ci-dessus

(10) - Le fait d'être dispensé du stage découverte pour une discipline ne dispense pas la rédaction sur cette même discipline dans la rédaction du mémoire.

(11) - Au minimum sélectionné niveau 2 dans la discipline

<b>Recevabilité de la candidature</b>	
<b>Formation</b>	Le Groupe Travail Formation vérifie que le dossier de candidature est bien conforme au règlement.
<b>Discipline concernée</b>	Le Groupe Travail concerné émet un avis sur la candidature
<b>CUN-CBG</b>	En synthèse la CUN-CBG entérine ou pas la candidature. Si l'avis de la CUN-CBG est favorable le candidat juge est nommé postulant juge.
<b>Formation théorique et examen théorique de la S.C.C.</b>	<p>Lorsque le postulant, a subi avec succès l'examen de la CUN-CBG il peut être admis à se présenter à la formation théorique de la S.C.C.</p> <p>La formation est dispensée pendant deux jours et demi dans les locaux de la S.C.C. . Ensuite, les postulants devront réussir un examen écrit et oral. Le contenu de la formation et le barème de notation sont établis par la S.C.C. .</p> <p>Pour être reçu, il faut obtenir au moins une note moyenne de 13.</p> <p>A défaut et à condition d'avoir obtenu une note moyenne supérieure à 10, l'examen peut être passé à nouveau dans les deux ans, mais une seule fois. Un second échec entraîne une élimination définitive. Ceux qui ont réussi deviennent « élève juge ».</p>

### 3 – Elève juge.

<b>Deuxième année, la formation technique</b>				
<b>Obligations techniques (12)</b>	<b>Ring (6)</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>
	5 assessorats avec juges formateurs puis examen technique puis 3 jugements parallèles avec juges formateurs (dont 2 juges formateur, membres du GT Ring)	5 assessorats avec juges formateurs puis examen technique puis 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Mondioring	4 assessorats puis 3 jugements parallèles dont un avec un membre du GT pistage (tous les assessorats et les jugements parallèles se font avec des juges formateurs). Examen final composé d'un test écrit (QCR) et d'un court entretien.	3 assessorats avec juge formateur, puis examen technique, puis 1 jugement parallèle avec un juge formateur du GT (si impossibilité, avec un juge qualifié formateur désigné par le GT).
	<b>Obéissance</b>	<b>IGP-FH (6)</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
5 assessorats avec des juges formateurs puis 3 jugements parallèles avec un juge formateur (dont le dernier avec un membre du GT obéissance celui-ci servant d'examen pratique)	5 assessorats avec juges formateurs puis 2 jugements parallèles avec un juge formateur dont un membre du GT IGP-FH	3 assessorats avec des juges formateurs puis examen technique puis un jugement parallèle avec un juge formateur membre du GT RU	4 assessorats avec des juges formateurs puis un examen technique puis 1 jugement parallèle avec un juge formateur membre du GT Sauvetage	

(12) - La formation technique est de la responsabilité du groupe de travail de la discipline mère de l'élève juge.

Les assessorats par principe se font avec un juge formateur. Lorsque l'effectif du panel des juges formateurs ne permet pas de remplir cette condition l'assessorat peut se faire avec un juge. C'est à l'élève juge de formuler la demande de dérogation auprès du G. T. de la discipline. Seul le G. T. de la discipline peut accréditer un juge à assurer un tel assessorat.

Les jugements parallèles se font avec un juge formateur. Lorsque l'effectif du panel des juges formateurs ne permet pas de remplir cette condition le jugement parallèle peut se faire avec un juge. C'est à l'élève juge de formuler la demande de dérogation auprès du G. T. de la discipline. Seul le G. T. de la discipline peut accréditer un juge à assurer un tel jugement parallèle.

<b>Discipline</b>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Secrétariat en exposition</b>	L'élève juge devra avoir effectué un secrétariat de ring dans une exposition (13). Après le secrétariat, l'élève juge se fera délivrer par le juge une attestation de secrétariat (14)

<b>Discipline</b>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Proposition</b>	L'élève a satisfait aux conditions techniques (15), il a bien effectué son secrétariat d'exposition (14) la CUN-CBG propose l'élève juge à la commission des juges. La CUN-CBG propose l'élève juge à la commission des juges avec avis favorable
<b>Nomination</b>	La Commission des juges a proposé l'élève juge au Comité avec un avis favorable Le Comité de la S.C.C. nomme l'élève juge, juge de la S.C.C. pour les disciplines d'utilisation dépendantes de la CUN-CBG.

(13) - L'élève se fera délivrer à la suite du secrétariat une attestation qu'il devra faire parvenir au responsable du G.T. Formation

(14) - Pour être recevable, une attestation ne devra pas plus de deux ans d'âge

(15) - Voir tableau Obligations techniques. Le G. T. se prononce sur la fin de formation technique.

## 4 – Juge.

<b>Jugements</b>	Après réception du courrier officiel le juge pourra juger tous les concours en France métropole et en France D.R.O.M. en tenant compte des prescriptions particulières précisées dans le tableau ci-dessous
------------------	---

	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>
<b>Championnat territorial</b>	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge ou juge formateur	Être juge ou juge formateur	Être juge ou juge formateur
	<b>Obéissance</b>	<b>IGP-FH</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
	Être juge ou juge formateur	Être juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination de juge	Être juge ou juge formateur	Être juge ou juge formateur
	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>
<b>Concours sélectif</b>	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	N'existe pas dans cette discipline	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge ou juge formateur
	<b>Obéissance</b>	<b>IGP-FH</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge avec un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge ou juge formateur	N'existe pas dans cette discipline

<b>Jugement à l'étranger</b>	Être juge ou juge formateur. Avoir l'autorisation de la S. C. C. (16).
<b>Jugement Grand prix</b>	2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination (Seulement 3 pour le campagne)
<b>Coupe de France</b>	2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination (Seulement 3 pour le campagne et la recherche utilitaire)

(16) - Toute invitation à l'étranger, le juge invité doit s'assurer que l'O.C.N. étrangère en a bien fait la demande à la S.C.C. et que cette dernière a donné l'autorisation.

## 5 – Juge Formateur.

<b>Disciplines</b>	<b>Ring – Mondioring – Pistage -IGP-FH - Obéissance</b>	<b>Campagne - R.U.- Sauvetage</b>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplir un dossier de candidature (17)</li> <li>- 2 années de nomination et avoir jugé un minimum de 15 concours depuis la date de nomination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplir un dossier de candidature</li> <li>- 2 années de nomination et avoir jugé un minimum de 7 concours depuis la date de nomination</li> </ul>
<b>Nomination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les juges formateurs sont nommés pour une durée de 5 ans renouvelable, sur décision du Comité S.C.C.</li> <li>- Un juge formateur peut être relevé à tout moment de sa fonction suite à une décision de la CUN-CBG ou à sa demande.</li> </ul>	

## 6 – Extension de jugement.

<b>Toutes les disciplines</b>	
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 ans minimum de nomination dans une fonction de juge et avoir jugé au moins 3 concours sans réclamation justifiée sur son comportement.</li> <li>- Être âgé de moins de 75 ans</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour une extension dans une discipline avec mordant être titulaire de la capacité au mordant et le diplôme de moniteur de club.</li> <li>- Pas plus de 2 demandes à la fois.</li> <li>- Remplir un dossier de candidature par discipline (17)</li> </ul>
<b>Cursus</b>	Le juge candidat à une extension de jugement devra satisfaire aux mêmes assessorats, jugements parallèles et examen technique que ceux du cursus élève juge.

(17) - Le G.T. Formation vérifie que le dossier est conforme au règlement. Le G.T. concerné émet un avis sur la candidature. En synthèse la CUN-CBG propose ou pas le juge à la Commission des juges.

## 7 – Sélectionneur d’homme assistant.

<b>Ring – Campagne – Mondioring - IGP-FH</b>	
<b>Condition niveau 1 et 2</b>	Être juge ou juge formateur
<b>Condition niveau 3</b>	Conditions particulières suivant chaque GT

## 8 – Juge Honoraire.

<i>Discipline</i>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Terme du jugement</b>	Dès l’âge de 80 ans
<b>Mise à l’honorariat</b>	À sa demande après une démission ou s’il a atteint l’âge de 80 ans, Un juge peut demander sa mise à l’honorariat. Un juge honoraire ne peut plus juger un concours CUN-CBG à l’exception des CSAU

## 9 – Absence de jugement

<i>Discipline</i>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Plus de 5 ans moins de 10 ans (18)</b>	Constitution d'un nouveau dossier de demande de juge (19) 2 assessorats avec juges formateurs puis examen technique plus un jugement parallèle avec juge formateur du groupe travail de la discipline (3)
<b>Plus de 10 ans</b>	Après 10 années d’absence de jugement un courrier par voie postale en recommandé sera adressé au juge afin que celui-ci précise à la Commission ses intentions : - de rester dans la liste des juges (dans ce cas pour avoir l’autorisation de juger, il devra recommencer le cycle complet du cursus des juges) - de ne plus vouloir juger et être retiré de la liste des juges (procédure Commission des juges de la SCC) - Absence de réponse retrait de la liste des juges (procédure Commission des juges de la SCC)

(18) - Les juges n’ayant pas jugé depuis 5 ans dans la discipline mais ayant conduit pendant cette période un chien en concours dans cette même discipline ne sont pas concernés par cette mesure

(19) - Dossier simplifié : ce dossier est à demander au responsable du Groupe Travail Formation (imprimé de demande, CV canin, copie attestation capacité au mordant, extrait casier judiciaire).